

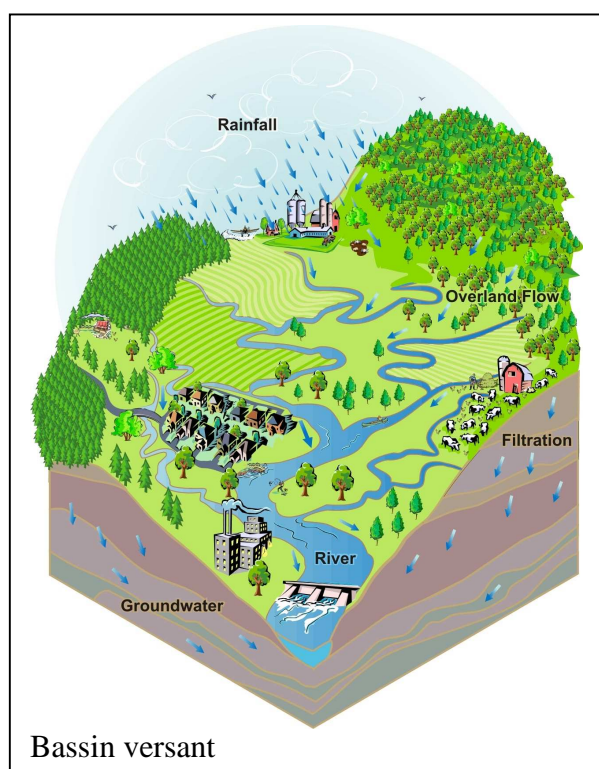
Réunion de présentation de l'état des lieux du contrat de bassin de l'Hautil

Document d'accompagnement

06 avril 2010

1- Le contrat de bassin, le bassin versant et la gestion intégrée de la ressource

Par la délibération du comité syndical du 19/12/2008, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) s'est engagé dans une démarche de Contrat de bassin-contrat global pour l'eau avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et a recruté son animatrice (délibération du 24/03/2009). Le Contrat de bassin de l'Hautil s'inscrit dans une perspective de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), encadré par la réglementation et conformément aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne, la loi de transposition du 21 avril 2004, la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA de 2006) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) approuvé le 29/10/09. Il est la formalisation de l'engagement des acteurs de développer et promouvoir localement, via l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuelles, les opérations à mener pour atteindre ces objectifs.



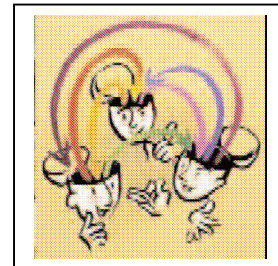
Qu'est ce qu'un bassin versant ?

C'est une portion de territoire délimitée par des lignes de crêtes dont les eaux alimentent un exutoire commun.

Le bassin versant est une unité territoriale indépendante des découpages administratifs. Il est parcouru d'un cours d'eau et de ses affluents. L'écoulement des eaux se fait comme dans un entonnoir : les eaux convergent vers un point de sortie, l'exutoire.

L'être humain, la faune, la flore font partie du bassin versant. Quant à l'interaction entre l'eau et ces écosystèmes, il est possible de faire deux constats : chaque pression que l'on fait subir à l'eau a un impact sur les écosystèmes, la faune, la flore, les sols, l'homme...et un changement dans la composition de l'écosystème a un impact sur la ressource en eau. L'autre constat est le suivant : puisque l'eau circule de l'amont vers l'aval, les activités qui se produisent en amont ont des répercussions sur la qualité ou la quantité de l'eau en aval. L'eau absorbe dans sa descente l'ensemble des polluants issus de l'activité humaine (les rejets agricoles, urbains, industriels...) de même que ceux issus des phénomènes naturels (érosion naturelle des roches, lessivage des sols, déjections animales, décomposition de la flore...) Ces polluants et matériaux se concentrent ainsi dans le cours d'eau principal. Ainsi, le bassin versant se trouve être un territoire au carrefour des influences environnementales, socio-économiques, administratives et politiques. A noter que le contrat de l'Hautil s'intéresse à un « bassin versant » construit autour d'un méandre de la Seine (exutoire) et tient sa cohérence vis à vis de la gestion des eaux usées (réseau d'assainissement) et du chevelu hydrographique (rus et ruissellement des eaux pluviales).

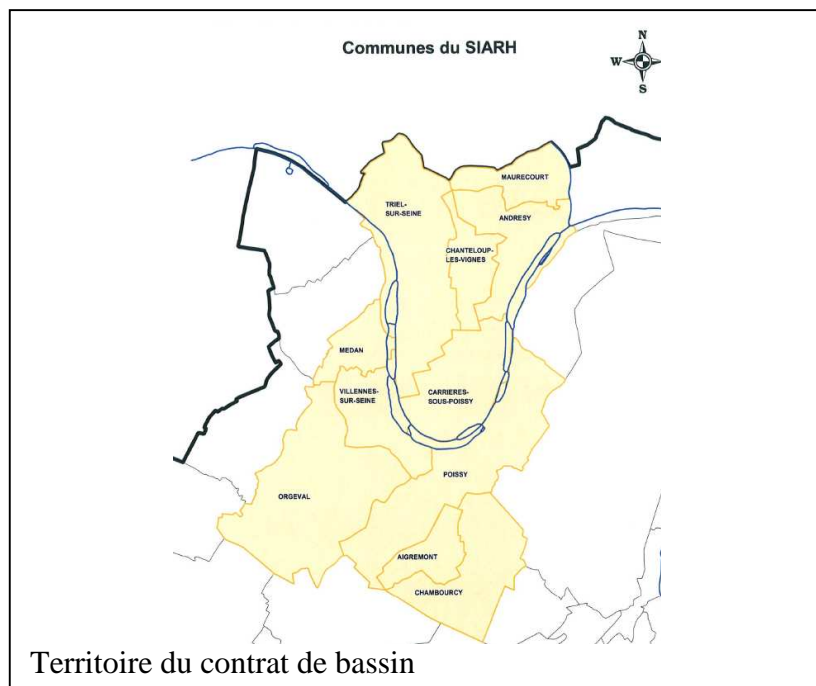
La gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant vise un partage équitable et raisonné entre les différents usages, la conciliation des intérêts divergents et des différends possibles entre usagers de l'eau. L'objectif est de préserver la ressource en eau et les écosystèmes associés dans une perspective de développement durable.



2- Présentation du territoire du contrat de bassin de l'Hautil

Le contrat global pour l'eau de l'Hautil concerne le bassin versant situé sur la Seine, dans le département des Yvelines, à environ 30 km au nord ouest de Paris, sur un territoire de 74 Km². Il est porté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH).

Les 11 communes définissant le territoire du SIARH sont réparties rive droite et rive gauche de la Seine, au niveau de la « boucle de Chanteloup » soit au total 103 000 habitants. Le territoire ainsi constitué tient sa cohérence vis-à-vis de la gestion des eaux usées (réseau d'assainissement) et du chevelu hydrographique (rus et ruissellement des eaux pluviales).



Maurecourt,
Andrécy,
Chanteloup-les-Vignes
Triel-sur-Seine
Carrières-sous-Poissy
Poissy,
Médan,
Villennes-sur-Seine
Orgeval,
Aigremont,
Chambourcy

2-1- Délimitation et état de la ressource en eau

Le bassin versant se situe sur l'unité hydrographique Seine Mantoise, et concerne les masses d'eaux superficielle HR230A (la Seine du confluent de l'Oise au confluent de la Mauldre) et souterraines 3107 (Eocène et craie du Vexin Français), 3102 (Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix).

Il est délimité au nord et au sud par des plateaux, le sens d'écoulement est orienté nord - sud en rive droite de la Seine, et sud - nord en rive gauche. A noter la présence d'annexes hydrauliques : bras de la Seine, 8 petits rus souvent canalisés, et 3 étangs en bord de Seine.

L'état actuel de la Seine à Poissy est de qualité « mauvaise ». La qualité physico-chimique est « mauvaise » avec des teneurs en azote et phosphore élevées, la qualité biologique « moyenne », le bon état chimique n'est pas respecté avec la présence de phtalates en concentration élevée, de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans l'eau et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure...) dans les sédiments. Les 2 masses d'eau souterraines sont affectées par les nitrates et les pesticides.

La station de mesure du réseau de surveillance (RCS) situé à Poissy permet le suivi de la qualité de l'eau. La Seine étant classée masse d'eau fortement modifiée, ce qui induit un report de délai par rapport à l'atteinte du bon état des eaux (de 2015 à 2021 pour la qualité écologique et 2027 pour la qualité chimique selon la Directive Cadre Européenne) et un positionnement de curseur approprié (« bon potentiel »).

2-2- Aspects quantitatifs

La cote normale de la Seine lorsqu'il y a une alimentation correcte par les barrages de l'amont du bassin versant est de 17,49 m NGF. Le territoire est soumis au zonage et aux dispositions du PPRI (plan de prévention des risques inondation) qui vise à protéger la population et par là même l'environnement (pollution importante générée lors des crues). Au delà du territoire de l'Hautil, la coopération interrégionale pour mieux gérer les protections contre les inondations s'inscrit dans le cadre du Plan Seine.

2-3- Pressions et usages

Le territoire de l'Hautil est marqué par un passé industriel polluant et une activité économique encore importante et agricole (industrie liée à l'automobile en déclin, épandage des eaux usées brutes de la ville de Paris jusqu'en 2005 sur plus de 300 ha qui a engendré la pollution des sols par des métaux lourds, secteur d'extraction des sous-sols, usine d'incinération des déchets, enfouissement de déchets, maraîchage, arboriculture et céréales sur près de 900 Ha). Le transport fluvial est pratiqué sur la Seine, et des aménagements lui sont liés (protection de berges, barrage à Andrésey, le projet de port à Achères), aussi 2/3 des berges et des talus sont artificialisées. Les axes routiers structurants sont l'A 14 et la RD 113 (est-ouest), la RD 190 (nord-sud) qui font de ce territoire, une zone de passage, un nœud routier. Le SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Ile de France approuvé le 25/09/08) mentionne de grands projets d'aménagement avec l'OIN (opération d'intérêt national) Seine aval qui réorganisent une part importante du territoire en pleine mutation (création de logements en nombre, dynamisation de l'activité économique via la création de nouvelles filières (éco-construction), des infrastructures portuaires et des équipements routiers : ports d'Achères (plateforme multimodale) et de Triel, éventuel projet de création de l'autoroute A 104, nouveau franchissement de la Seine à Achères, transversale est/ouest). Les usages loisirs sont la navigation de plaisance, l'aviron, la pêche, les promenades sur les rives, avec le projet de réouverture des berges au public via des pistes cyclables sur tout le linéaire (projet vélo route, voie verte), avec la volonté de préserver l'environnement et les continuités écologiques le long de la Seine.

La Seine est l'exutoire des eaux usées et pluviales. L'assainissement du territoire est géré par les communes pour la collecte, le SIARH pour le transfert et le SIAAP pour le traitement à la station d'épuration des Grésillons. Il présente de nombreux dysfonctionnements. L'étude temps de pluie réalisée en 2005 complétant les schémas directeurs d'assainissement des communes a mis en évidence le travail à effectuer pour éviter les déversements directs en Seine, aujourd'hui évalués à 1 millions de m³ d'eaux non traitées par an. La mise en séparatif des réseaux, la mise en conformité des branchements des particuliers et des établissements publics, des rejets d'eaux usées non domestiques, l'autosurveillance, une meilleure gestion des eaux pluviales et leur dépollution, la réhabilitation de réseaux, le contrôle du fonctionnement des assainissements autonomes doivent encore faire l'objet d'un travail conséquent, même si le Syndicat a programmé de grands travaux

structurants (ouvrage de stockage), les communes devront poursuivre leurs efforts. A noter que la qualité de l'eau du méandre est fortement dépendante des travaux à venir d'amélioration du processus de traitement de la station Seine Aval située en amont à Achères et de la deuxième tranche de travaux de la station des Grésillons à Triel.

L'alimentation en eau potable de la population du territoire de l'Hautil provient du champ captant d'Andrézy (Andrézy, Chanteloup, Maurecourt et Triel complétée par un forage local) et essentiellement du champ captant de Flins-Aubergenville (Poissy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Villennes sur Seine, Aigremont), complété par les apports des champs captant de Verneuil-Vernouillet ou de Poissy et du Pecq-Croissy (Chambourcy pour une grande part). Les aquifères sont la nappe des alluvions, l'aquifère des calcaires lutétiens, la nappe de la craie, la nappe de l'Albien, avec une gestion de la ressource qualitative et quantitative sécurisée, notamment vis-à-vis des intrants (azote et pesticides).

La Seine constitue un patrimoine naturel et historique remarquable. Ce potentiel est encore peu exploité sous l'aspect pédagogique, seules quelques actions ponctuelles sont développées (nettoyage de berges, animations ponctuelles...), mais aucune classe d'eau.

2-4- Enjeux et perspectives

Dans ce contexte, le Contrat de bassin de l'Hautil vise à diminuer les pollutions actuelles et à prévenir les impacts futurs en travaillant de façon transversale. Il pourra s'intéresser essentiellement à :

- l'assainissement et à la valorisation de la Seine, des milieux aquatiques et zones humides, à la diminution des polluants chimiques même si localement ils ne présentent pas d'enjeux pour l'eau potable, et à la sensibilisation et l'éducation citoyenne à la protection et la gestion de l'eau,
- l'aménagement du territoire avec l'intégration systématique de la prise en compte de l'eau (gestion, protection, valorisation).

Au regard des enjeux, les objectifs proposés pour le contrat de bassin sont :

- la fiabilisation du fonctionnement du système de collecte et de transport des effluents (avec la protection contre les intrusions d'eaux claires, éviter les rejets directs en Seine, anticiper les besoins futurs en assainissement)
- la gestion et le traitement des eaux pluviales
- la gestion de l'assainissement autonome avec la mise en conformité réglementaire
- la connaissance, la protection et la restauration écologique du fleuve, de ses abords et des milieux aquatiques associés
- la maîtrise des rejets toxiques (rejets industriels, artisanat, utilisation des produits phytosanitaires)
- la gestion globale et cohérente du bassin versant (coordination des actions, mesures, sensibilisation citoyenne)



Syndicat Intercommunal de la Région de l'Hautil
Mairie de Poissy
Place de la République
78303 Poissy Cedex

Coordination technique : M. Reynouard, Mme Carcassès, M. Sillam
Tél : 01.39.22.54.86

Animation du Contrat de bassin : Melle Perrault
sperrault@ville-poissy.fr
Tél : 01.39.70.49.97